

AUTRES RISQUES

Risque bruit

↳ Niveau de bruit très supérieur à 85 décibels pour les "girafes", pour les projections de bagar : casque anti-bruit ou bouchons d'oreilles indispensables

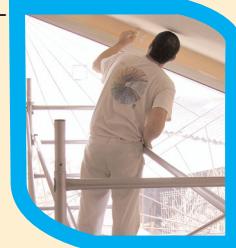
⚠ le bruit peut provenir d'autres activités sur le chantier

Risques ostéo-articulaires

↳ Utiliser les aides à la manutention
↳ Alterner si possible les tâches
↳ Utiliser les deux bras
↳ Garder le dos droit
↳ Porter des genouillères intégrées au pantalon pour les travaux à genoux

Risques de chute

↳ Vérifier la sécurité des échafaudages et échelles
↳ Substituer les échelles par du matériel plus sécurisé ("saute-relle", mini échafaudage roulant).



POUR PLUS D'INFORMATIONS

L'évaluation des risques professionnels est une obligation réglementaire pour toutes les entreprises.

Cette brochure, à destination des **employeurs et salariés peintres en bâtiment**, est complémentaire d'une action collective qui a été menée dans les Pyrénées-Orientales auprès de plusieurs entreprises artisanales de peinture en bâtiment en 2006-2007.

Le document complet est disponible sur demande au CST PO et à la CAPEB.



35 rue de Cerdagne
66000 PERPIGNAN
Tél. 04.68.55.20.55
Fax 04.68.85.03.67

7 bd du Conflent
66000 PERPIGNAN
Tél. 04.68.34.59.34
Tél. 04.68.51.04.00
Fax 04.68.35.52.05



Direction départementale
du travail, de l'emploi et de
la formation professionnelle
des Pyrénées-Orientales



PEINTRE EN BATIMENT



Un Métier aux tâches variées

Principaux repères de Prévention des Risques Professionnels

RISQUE CHIMIQUE

Travaux de ponçage et de préparation

↳ Evaluation du risque : amiante, plomb, bois...

↳ Protection collective : ponceuse avec aspiration

↳ Protection individuelle :

⚠ Si ponçage sans aspiration, surtout dans les travaux de rénovation (risque plomb, bois, silice), protection respiratoire filtrante de type P3

⚠ Si décapage chimique : vêtements très couvrants, masque approprié



- si dichlorométhane
- masque complet à cartouche AXP3
- combinaison,
- gants à manchettes en PVC ou nitrile



NE PAS FUMER SUR LES CHANTIERS

Travaux d'application de peinture

↳ Evaluation du risque : Lecture de l'étiquetage des produits et de la fiche de données de sécurité :



- si Xn ou T
- si R40 - R45 - R46 - R49 - R60 - R61 - R62 - R63 - R68 (CMR : Cancérogène Mutagène toxique pour la Reproduction)

↳ Choix des produits :

- préférer les produits à l'eau
- préférer le white spirit désaromatisé
- travailler en milieu aéré

↳ Eviter le contact des produits avec la peau :

- maintenir propres les manches des outils
- vêtements couvrants, gants (en nitrile pour la plupart des produits).
- crèmes barrières

↳ Si projection par pulvérisation :

- masques de protection adaptés (de type A2P2 le plus souvent)

L'équipement de l'aide opérateur doit être identique à celui de l'opérateur

Travaux de nettoyage et hygiène cutanée

↳ Nettoyage des chantiers : utiliser l'aspirateur plutôt que le balai

↳ Nettoyage des outils avec solvants : dans un endroit aéré avec gants, avec masque A2P2 si pulvérisation

↳ Lavage des mains et zones exposées :

- pas de WHITE SPIRIT
- utiliser des savons spécifiques (normes AFNOR NFT 7301 ou NFT 73102)

↳ Rangement des équipements de protection respiratoire dans un récipient hermétique.

↳ Trousse de premiers secours indispensable dans tous les véhicules

